

Dimanche 18 Juin 2017

Stade des Barrières

VIDE GRENIER

Le Fenouiller

Organisé par l'A.P.E.L. de l'école Sainte Marie
de 9h à 18h

Info : 07 81 12 96 40

apel.videgrenier@laposte.net

Restauration Buvette

✂-----

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

CP : Ville :

Tél : Mail :

(vos coordonnées complètes sont indispensables pour valider l'inscription)

Je réserve mètres (min : 3 m)

Véhicule autorisé à partir de 5 m et
camping car à partir de 8 m

Obligatoire pour valider l'inscription :

1-Règlement à l'ordre de l'A.P.E.L. école Ste Marie

.....m x 3,5 € le m =€

2-Photocopie recto/verso de la carte d'identité

**3-Un chèque de caution de 10€ est à envoyer avec votre
règlement (même ordre)**

PS : Un mail de confirmation sera envoyé dès réception de votre courrier.

DATE ET SIGNATURE :

Règlement du vide grenier 2017

L'installation des exposants se déroulera de 6 h à 9 h. *Aucun véhicule
ne pourra circuler en dehors de ces horaires.*

L'utilisation de Barbecue est STRICTEMENT interdite.

Art.1/ *Le présent règlement s'applique à tous. Le seul fait de participer entraîne
l'acceptation de ce dernier, sous peine d'exclusion par les organisateurs.*

Art.2/ *Le vide grenier n'est ouvert qu'aux particuliers, sur réservation préalable.
Pour avoir accès aux emplacements, les exposants devront avoir rempli les
formalités administratives et s'être acquitté de leur inscription.*

Art.3/ *A votre arrivée, l'accès aux emplacements ne pourra se faire qu'accompagné
d'un membre de l'organisation. Ces derniers seront réservés uniquement pour les
personnes ayant réglé par avance, et ce, jusqu'à 8h45.*

Art.4/ *Les véhicules ne seront autorisés que pour le déballage ainsi que pour le
rangement à partir de 18h ; les véhicules seront autorisés sur les emplacements de
5 mètres ou plus et pour les personnes à mobilité réduite ayant signalé leur
présence dès l'inscription.*

Art.5/ *La vente d'animaux, d'armes, de boissons, de denrées périssables et tout
objet contraire aux valeurs morales de la laïcité ou de la république seront
strictement interdits.*

Art.6/ *Les biens exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire.
L'association organisatrice déclinera toute responsabilité en cas de litige avec les
visiteurs ou les exposants.*

Art.7/ *Il ne sera effectué aucun remboursement même en cas de force majeure ou
d'intempéries. Le tarif des emplacements est fixé à 3,5 € le mètre linéaire.*

Art.8/ *les emplacements seront attribués par l'association et ne pourront être
contestés. Seuls les organisateurs seront habilités à faire des modifications si
nécessaire.*

Art.9/ Appel à votre sens civique / *Les objets non vendus ne pourront être laissés
sur place. Les exposants s'engagent à laisser le terrain propre et débarrassé de tout
objet ou détrit. Un sac poubelle vous est donné à votre arrivée sur le terrain.*

**Art.10/ Un chèque de caution de 10€ est à envoyer avec votre règlement. Il vous
sera restitué à votre départ si l'emplacement est propre.**

Art.11/ *Toute personne laissant des détrit. ou objets non vendus sera exclu
définitivement de notre vide grenier.*

Le tout est à renvoyer à :

A.P.E.L de l'Ecole Sainte Marie

A l'attention de Mme BRAUD-GUILLET Virginie

2 Rue du Petit Puits

85800 Le Fenouiller